



Novum Sub Sole n°55

L'Administration vient de publier une nouvelle fiche de synthèse pour la clôture des procédures d'assainissement des stations-service sur base de l'AGW du 4 mars 1999. Dans cette Novum Sub Sole, les experts trouveront également des informations utiles sur les critères de non-conformités et plus généralement sur le CWBP 3. La date de la prochaine formation est connue, les 22 et 30 novembre 2018 ! Enfin Novum Sub Sole explique comment obtenir des informations environnementales.

Une nouvelle fiche de synthèse pour la clôture des procédures d'assainissement des stations-service sur base de l'AGW du 4 mars 1999

Comme présenté lors des formations tenues aux Moulins de BEEZ les 1^{er} et 7 décembre derniers, la fiche de synthèse à joindre aux états des lieux de fin de travaux réalisés dans le cadre d'une procédure menée selon les dispositions de l'AGW du 4 mars 1999 (procédures « stations-service ») a été mise à jour et complétée. Les objectifs recherchés par cette modification sont de consolider la synthèse du dossier, de vérifier le respect des différents aspects réglementaires et, pour la DAS, d'optimiser l'instruction du dossier et la rédaction de la décision.

Cette [nouvelle fiche de synthèse](#) est à joindre dès à présent à toute introduction d'un état des lieux clôturant une

procédure d'assainissement d'une station-service réalisée sur base des dispositions de l'AGW du 4 mars 1999.

Mise en application du CWBP –version 03 : quelques rappels

Nous vous rappelons que la version 03 du CWBP est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2017.

Néanmoins, il est encore constaté que la structure des rapports ne respecte pas toujours les tables des matières standardisées telles que reprises dans la version 03.

De même, les tableaux de synthèse des résultats analytiques qui doivent figurer dans les études d'orientation, les études de caractérisation et les études combinées et actuellement fournis par les experts dans lesdites études ne contiennent pas toujours toutes les informations visées dans la rubrique « informations forages » telles que présentées dans les modèles de tableaux repris à l'annexe IX du GREO et à l'annexe V du GREC.

Pour rappel, les modèles de tableaux vierges au format .xlsx sont disponibles en téléchargement sur notre site internet: pour [le sol](#) et pour les [eaux souterraines](#).

Nous incitons les experts à y être particulièrement attentifs car ces 2 éléments font partie des critères de non-conformité des études qui ont été présentés lors de la formation de décembre 2017 et communiqués par la dernière news letter ([Novum Sub Sole n°53](#)).

Certains critères de non-conformité des études ont été actualisés depuis décembre 2017. Le [tableau](#) présentant ces critères de non-conformité actualisés est disponible sur notre site internet.

Comment introduire une demande d'information environnementale relative aux sols à la

Direction de la Protection des Sols?

La demande d'accès à l'information en matière d'environnement conformément à l'article 14, §2 de la partie décrétable du livre 1er du Code de l'Environnement, notamment dans le cadre des demandes d'informations pour les études historiques, s'introduit via le formulaire [«Infosol»](#) et doit parvenir à l'Administration, soit :

- Par email

acces-infosol.dsd.dgo3@spw.wallonie.be

OU

- Par voie postale :

Département du Sol et des Déchets

A l'attention du secrétariat de la Direction de la Protection des Sols

Avenue Prince de Liège 15

5100 JAMBES

L'objet doit reprendre la mention « **Demande d'accès à l'information** » et le numéro du dossier s'il est connu.

Un accusé de réception de la demande précisant le délai de réponse sera envoyé par l'Administration dans les 10 jours ouvrables.

L'Administration dispose d'un délai de réponse d'1 mois. Ce délai peut être porté à 2 mois en fonction de la nature de la demande ou de la charge de travail du service.

Pour obtenir une réponse rapide, il est conseillé de cocher la case « envoi de la réponse par mail ».

Save the date

Les dates des 2 journées de formation continue 2018 ont déjà été fixées. Cette double rencontre aura lieu les 22 et 30 novembre 2018, à l'auditorium des Moulins de Beez. Novum Sub Sole indiquera au moment opportun la procédure d'inscription mais... réservez déjà l'une des deux dates !

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS

DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS



NOVUM SUB SOLE